



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Frédéric MELCHIOR

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Absent(s) : M. Ludovic LOQUET.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**SOUTIEN AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU CONSERVATOIRE DE
L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES (CELRL) - 3ÈME PHASE**

(N°2024-378)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.322-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.113-8 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2018-253 du Conseil départemental en date du 25/06/2018 « Adoption du schéma départemental des espaces naturels » ;

Vu la délibération n°2023-191 de la Commission Permanente en date 15/05/2023 « Ancien tracé de la RD 940 à Wissant et Tardinghen – Cession de terrains au profit du Conservatoire du Littoral » ;

Vu la délibération n°2023-87 de la Commission Permanente en date 20/03/2023 « Cession de terrains au Conservatoire du Littoral sur la commune de Sangatte » ;

Vu la délibération n°2022-348 de la Commission Permanente en date 27/09/2022 « Projet de cession foncière au Conservatoire du Littoral – site de l'Audomarois » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarités territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider la liste des travaux proposés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) dans le cadre de la 3^{ème} phase de son programme d'investissement, selon les fiches descriptives et le tableau joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), une subvention d'un montant total de 216 000 €, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-710J16	2041582 & 2324//9071	EDEN Grands équipements ENS	1 716 000,00	216 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Convention d'objectifs liant le Département du Pas-de-Calais, le Conservatoire du Littoral et Eden 62 du 1^{er} juillet 2019



Mise en œuvre du programme d'investissement et d'innovation 3^{ème} phase de travaux

Sommaire

- ❶ Adaptation des équipements d'accueil du public aux Ecardines à Oye-Plage
RNN du Platier d'Oye – p. 3
- ❷ Suppression d'un bâti exposé au risque de submersion marine et renaturation à Oye-Plage
RNN du Platier d'Oye – p. 4
- ❸ Renaturation et désartificialisation du Fond de la forge à Sangatte
Cap Blanc-Nez – p. 5
- ❹ Aménagement des abords de la maisonnette du Petit phare à Wissant
Baie de Wissant – p. 6
- ❺ Dépollution et renaturation de prairies sur la Fosse Maroilles à Audinghen
Cap Gris-Nez – p. 7
- ❻ Renaturation/dépollution et rétablissement d'un agro-pastoralisme au Portel
Cap d'Alprech – p. 8
- ❼ Reconquête paysagère et organisation de l'accès à la mer à Dannes
Mont Saint Frioux – p. 9
- ❽ Rétablissement d'un pâturage extensif et requalification paysagère à Wimereux
Pointe de la Crèche – p. 10

Plan de financement prévisionnel – p. 11

Adaptation des équipements d'accueil du public aux Ecardines

Platier d'Oye - 62.39
Commune de Oye-Plage

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

En 2022 des travaux de requalification de l'entrée de la RNN ont été entrepris avec, notamment, l'amélioration paysagère du parking du Casino et l'entrée de la RNN sur le secteur des Ecardines. Un important travail a été mené pour réduire les surfaces artificialisées, réduire les nuisances liées au soulèvement de poussières et aussi à la quiétude des lieux (séparation des flux piétons/cyclistes et automobilistes).

Sur le secteur des Ecardines, une double bande béton balayée (avec bande centrale enherbée) a été installée pour l'accès aux véhicules (y compris véhicules de secours). Le reste des accès carrossables a été traité de manière souple : mélange terre pierre ou sable stabilisé de Marquise.

Malgré ces travaux, le parking principal, équivalent à une vingtaine de places, est sous les eaux sur toute la période automnale et hivernale, par des phénomènes de remontées de nappes. Cette situation a endommagé une partie des surfaces en terre-pierre et en stabilisant, causant des dommages irréparables (nids de poules, affaissements...)

Description des travaux

Les travaux consistent en la reprise d'une surface de 800 m² environ en béton balayé afin de permettre un accès au parking durant toute l'année. Là où il n'y a aucun croisement de prévu (ou giration pour stationnement) un système de bande centrale enherbée sera maintenue afin de garantir une harmonie avec les travaux réalisés en 2022 et de maximiser l'infiltration.

Par ailleurs les 4 premières poches de stationnement (20 places environ) seront remblayées en grave naturelle pour rehausser les niveaux.

Budget prévisionnel

Coût total des travaux : 50 000 € TTC
Recettes attendues : 50 000 € (CD62)

Programme d'investissement et d'innovation - 3^{ème} phase - Juillet 2024



Suppression d'un bâti exposé au risque de submersion marine et renaturation

Platier d'Oye - 62.39
Commune de Oye-Plage

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Une des particularités du Platier d'Oye est la présence au cœur du massif dunaire d'un lotissement créé dans les années 60 : les Escardines. Composé d'environ 150 maisons il est séparé de la plage par un cordon dunaire en situation érosive, ce qui lui vaut d'être repris dans le périmètre en zone rouge du PPR littoral. A l'entrée de ce lotissement et à proximité immédiate d'une entrée de la RNN, également accès à la plage surveillée, le Conservatoire est propriétaire d'un ensemble bâti ne présentant pas d'intérêt architectural patrimonial (maison en parpaings construite dans les années 60). Occupés jusqu'en 2022 comme maison d'habitation par un garde et lieu de stockage technique d'Eden 62, ces locaux sont aujourd'hui abandonnés du fait de la centralisation des locaux techniques au Fort Vert (Marck-en-Calais). En 2023, la « Maison dans la Dune » a été créée à moins d'un kilomètre sous l'initiative de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq en tant qu'office du tourisme local et maison de la RNN.

Description des travaux

Les travaux comprennent les interventions suivantes :

- suppression des équipements d'origine anthropique aux abords du bâtiment : clôtures, terrasses, dallages, bordures, réseaux enterrés, cuves de rétention, système d'assainissement autonome, dépôts divers...
- désamiantage le cas échéant (diagnostic amiante / plomb en cours de réalisation)
- curage/purge de l'intérieur des bâtiments (maison d'habitation, 2 garages)
- démolition complète des bâtiments y compris dalles, fondations éventuelles et caves ainsi que des dépendances et structures légères présentes dans les jardins (serres, cabanons...) avec tri méthodique des déchets
- renaturation pour remodelage de terrain naturel : les surfaces traitées garderont un rendu naturel après terrassements (contours doux et sinueux, modelage fin en lien avec les abords) et lorsqu'une zone basse sera restaurée après suppression d'infrastructure type dalle ou cuve enterrées, le point bas sera maintenu afin de diversifier les profils de terrain naturel.

Budget prévisionnel

Coût total des travaux : 70 000 € TTC

Recettes attendues : 10 000 € (CD62) + 60 000 € (AFITF)



Renaturation et désartificialisation du Fonds de la Forge

Cap Blanc Nez 62-236
Commune de Sangatte

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Les parcelles dites du Fonds de la Forge sont entrées dans le patrimoine foncier du Conservatoire du Littoral en 2023. Ces parcelles étaient auparavant occupées par un terrain dédié à la pratique du velo-cross et sont également l'assise d'un chemin menant à une parcelle enclavée propriété de Calais Sport Mécanique (Moto-Cross). Des travaux sont nécessaires afin de redonner son caractère naturel au site par une renaturation visant l'amélioration de la qualité paysagère du secteur.

Description des travaux

Les objectifs de ce projet sur le secteur du Fonds de la Forge sont les suivants :

- création d'un enclos de pâturage
- ouverture du site au public par la connexion au réseau de randonnée existant
- démontage de l'ancien chemin d'accès au moto-cross

Budget prévisionnel

Coût total des travaux : 50 000 € TTC

Recettes attendues : 15 000 € (CD62) + 35 000 € (AEAP)

Programme d'investissement et d'innovation - 3^{ème} phase - Juillet 2024



Aménagement des abords de la maisonnette du Petit Phare

Baie de Wissant 62-199
Commune de Wissant

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Le site de la Baie de Wissant constitue un trait d'union entre les côtes rocheuses des Caps Gris-Nez au Sud et Blanc-Nez au Nord. Au cœur du Grand Site de France, le site du Petit Phare est totalement enclavé au cœur des propriétés du Conservatoire du littoral.

Au cœur de l'espace naturel, une longère en pierres, typique du pays de Marquise s'accompagne de plusieurs petites constructions au cachet préservé et à la cohérence architecturale remarquable. Dans le cadre de ses missions de mise en valeur du patrimoine bâti, le Conservatoire souhaite développer un projet de valorisation écotouristique de ce bien en y créant 3 gîtes patrimoniaux. La réhabilitation s'inscrit dans une démarche de développement durable ambitieuse : rénovation passive en utilisant des matériaux bio sourcés et tout en garantissant le caractère patrimonial du bâti.

Un appel à projets a été lancé en 2019 et a permis de sélectionner un exploitant avec qui une convention d'occupation a été établie pour une exploitation effective depuis le dernier trimestre 2023.

Suite à l'inondation de la maisonnette en 2022 et en 2023 (alors que les travaux concernant ce bâti étaient avancés à environ 70%) le chantier a été interrompu. Il a été décidé que des mesures devaient être entreprises pour protéger la maison des crues du ruisseau du Phare alors que les aménagements intérieurs ont fait l'objet d'une adaptation à même de réduire la vulnérabilité du bâti.

Description des travaux

Les travaux de protection consistent en des aménagement paysagers, objet de la présente demande de subvention. Ils incluent la réalisation d'un tunage (chêne et châtaignier non traités) en recul du lit du cours d'eau (10 m environ) avec apport de marne et recouvrement de terre végétale avant plantation d'une haie bocagère permettant de fixer les sols. Un clapet anti-retour sera installé sur la canalisation recueillant les eaux de toiture vers le cours d'eau.

Coûts estimatifs et calendrier

Coût total des travaux : 23 000 € TTC
Recettes attendues : 23 000 € (CD 62)



Programme d'investissement et d'innovation - 3^{ème} phase - Juillet 2024

Dépollution et renaturation de prairies sur la Fosse Maroilles

Cap Gris-Nez 62-114
Commune d'Audinghen

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

La parcelle dite « Fosse Maroilles » est propriété du CdI depuis 1993 et sous convention depuis 2023. Elle a fait l'objet de décharges successives, elle supporte un merlon et une dalle béton dénaturant largement le grand paysage du secteur (pâtures aux trous de bombe, phare du Gris-Nez, hameau de Frametzelle).

La finalité du projet est de restaurer la parcelle de Fosse Maroilles en évacuant les remblais de gravats et en démontant le merlon, pour la transformer en enclos de pâturage. Les cheminements piétonniers existants auront ainsi une vue dégagée sur le Cap Gris-Nez. L'objectif est de restaurer le paysage (niveau topographique du terrain naturel) d'avant guerre.

Description des travaux

Les objectifs du projet sont donc :

- purger une zone de décharge
- améliorer la qualité paysagère et les perspectives visuelles depuis les cheminements (SPPL)
- restaurer un espace de prairie permanente à vocation agricole (pâturage extensif)

Le projet se compose en quatre parties :

- 1 Purge de gravats, ouvrages de guerre, DIB situés au cœur de la parcelle sur une épaisseur d'environ 60 cm
- 2 Suppression de la dalle béton, évacuation
- 3 Suppression du merlon avec régalage des terres sur l'emprise de la dalle béton excavée
- 4 Modelage du terrain pour retour au terrain naturel (maintien d'un modelé naturel, non uniforme)
- 5 Mise en place d'équipements agricole (piquets ronds châtaignier non traité, 5 fils ronce, une barrière boulonnaise à l'entrée de l'enclos) pour restauration d'une activité de pâturage

Budget prévisionnel

Coût total des travaux : 50 000 € TTC

Recettes attendues : 22 000 € (CD62) + 28 000 € (AEAP)

Programme d'investissement et d'innovation - 3^{ème} phase - Juillet 2024





Renaturation /dépollution et rétablissement d'un agro-pastoralisme au Cap d'Alprech

Cap d'Alprech 62-478
Commune de Le Portel

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62

Contexte

En 2023 le Cdl a réalisé une importante opération de démolition/désamiantage et renaturation de la parcelle dite au « Blockhaus du Baron », rue du Cap au Portel. Cette parcelle surplombe un vallon protégé par le Conservatoire, le rieu des Cats, et fait figure de porte d'entrée sur le Cap d'Alprech. Le montant de l'opération s'est élevé à 126 000 € pris en charge par le Cdl (120 t de DIB, 150 t de déchets inertes et 45 t de déchets amiantés).

Une nouvelle parcelle, « Crépy », jouxtant l'ancien blockhaus du baron est en cours d'acquisition. Elle doit faire, elle aussi, l'objet de travaux de renaturation car elle a également fait l'objet de squat et dépôt de déchets.

Description des travaux

L'opération comprend le nettoyage, démolition (uniquement extensions ou appentis, les édifices hérités de la seconde guerre mondiale ne sont pas concernés par la déconstruction) et renaturation. Cette intervention permettra de réaliser un enclos de pâturage englobant l'ensemble des parcelles renaturées depuis 2023. Cet enclos sera connecté à celui présent sur le rieu des Cats (mutualisation du parc de contention, amenée d'eau, des entrées pour les bovins) et fera l'objet d'un convention avec un agriculteur.

Budget prévisionnel

Coût total des travaux : 70 000 € TTC

Recettes attendues : 21 000 € (CD62) + 49 000 € (AEAP)



Programme d'investissement en innovation - 3^e phase - Juillet 2024

Reconquête paysagère et aménagement de l'accès à la mer

Mont Saint Frioux 62-176
Commune de Dannes

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Sur le flanc Sud du Mont Saint-Frioux, la route de la Mer est l'unique axe qui relie le centre-bourg de Dannes à sa plage. Particularité : cette voirie est en partie propriété du Conservatoire du littoral (sur la partie la plus à l'Ouest, jusqu'à la descente à la mer).

La route de la Mer est empruntée par de nombreux usagers et l'enjeu de sécurisation et pacification des usages est essentiel. Par ailleurs la pression liée au stationnement (en accotement, sur le parking de la Pomme d'Or ou sur le parking mer) affecte la qualité paysagère de cet accès situé en milieu dunaire.

Description des travaux

Le projet d'aménagement s'inscrit dans les objectifs du Schéma balnéaire porté par la CAB et se décline en :

- Requalification paysagère des abords de la route de la Mer et de la descente à la mer
- Aménagement d'un point de vue / belvédère
- Pacification des usages (accès mer, monument de commémoration, accès mytiliculteurs, sentier du littoral, départ des boucles de découverte)
- Intégration paysagère et recul des zones de stationnement

Budget prévisionnel

Coût total des travaux : 258 000 € TTC

Recettes attendues : 59 000 € (CD 62) + 199 000 € CAB (MOA directe)



Programme d'investissement et d'innovation - 3^{ème} phase - Juillet 2024



Rétablissement d'un pâturage et requalification paysagère

Pointe de la Crèche 62-82
Commune de Wimereux

Gestionnaire : Syndicat Mixte Eden 62



Contexte

Le site de la Pointe de la Crèche offre deux entités paysagères remarquables et complémentaires : à l'Ouest de la RD 940 la falaise et son plateau parcouru par le sentier du littoral et, à l'Est de la départementale, le site historique du fort de la Crèche. Après un important travail de requalification paysagère et de sécurisation du sentier du littoral sur la pointe, la poursuite des travaux est nécessaire aux abords du fort.

Description des travaux

Le projet d'aménagement prévoit les opérations suivantes :

- Requalification paysagère du plateau agricole (suppression d'anciennes clôtures béton en limite de propriété)
- Rétablissement d'un pâturage extensif aux abords du fort (mise en place d'une clôture permettant la sécurisation d'espaces dangereux, entretien par pâturage des espaces en cours d'embroussaillage, contention du public)

Budget prévisionnel

Coût total des travaux : 18 000 € TTC

Recettes attendues : 16 000 € (CD62) + 2 000 € (Cdl)



Programme d'investissement et d'innovation - 3^{ème} phase - Juillet 2024

Plan de financement prévisionnel

Phase 3

PLAN DE FINANCEMENT - DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - PHASE 3								
TRAVAUX	COMMUNE	SITE	DEPENSES			RECETTES		
			Coût total prévisionnel du programme de travaux	Coût total des travaux éligible et finançable	Taux de participation financière	Participation Cdl	Co-financements	Besoin de participation du Département du Pas-de-Calais
Adaptation des équipements d'accueil du public aux Ecardines	Oye-Plage	Platier d'Oye	50 000 €	50 000 €	100%	-	-	50 000 €
Suppression d'un bâti exposé au risque de submersion marine et renaturation			70 000 €	70 000 €	14%	-	60 000	10 000 €
Renaturation et désartificialisation du Fond de la Forge	Sangatte	Cap Blanc Nez	50 000 €	50 000 €	30%	-	35 000	15 000 €
Aménagement des abords de la maisonnette du Petit Phare	Wissant	Baie de Wissant	23 000 €	23 000 €	100%	-	-	23 000 €
Dépollution et renaturation des prairies sur la Fosse Maroilles	Audinghen	Cap Gris-Nez	50 000 €	50 000 €	44%	-	28 000	22 000 €
Renaturation /dépollution et rétablissement d'un agropastoralisme au Cap d'Alprech	Le Portel	Cap d'Alprech	70 000 €	70 000 €	30%	-	49 000	21 000 €
Reconquête paysagère et aménagement de l'accès à la mer	Dannes	Mont Saint Frieux	258 000 €	258 000 €	22%	-	199 000	59 000 €
Rétablissement d'un pâturage extensif et requalification paysagère	Wimereux	Pointe de la Crèche	18 000 €	18 000 €	89%	2 000 €	-	16 000 €
TOTAL prévisionnel			589 000	589 000		2 000 €	371 000 €	216 000 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service aménagement, espaces naturels et itinérance

RAPPORT N°47

Territoire(s): Boulonnais, Calaisis, Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

SOUTIEN AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES (CELRL) - 3ÈME PHASE

Lors de ses séances du 27 septembre 2022, 20 mars 2023 et 15 mai 2023, la Commission Permanente a décidé la cession au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) des propriétés départementales situées sur les sites suivants :

- Le Fond de la Forge à Sangatte,
- Le grand Bagard à Clairmarais,
- La baie de Wissant à Wissant.

Ces cessions s'inscrivent dans les objectifs de la convention de partenariat entre le Département, EDEN 62 et le CELRL approuvée par l'assemblée départementale le 25 juin 2018 qui prévoit notamment la mise en œuvre d'une maîtrise foncière publique coordonnée des espaces naturels du littoral et de l'Audomarois, conformément à la stratégie à long terme du Conservatoire du littoral, validée en 2015 ainsi qu'à la stratégie foncière de préservation des Espaces Naturels Sensibles du Département du Pas de Calais.

Cette convention précise également la possibilité offerte au Département et au CELRL de conduire entre eux des échanges fonciers ou des acquisitions, afin de poursuivre la mise en cohérence des périmètres d'intervention foncière de chacun et pour le Département de procéder au versement d'une soulte au CELRL afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de programme d'aménagement, de restauration ou de gestion conjointement définis.

Deux programmes liés aux cessions des terrains départementaux du marais audomarois en 2020 et de Conchil-le-Temple en 2021 ont ainsi pu être accompagnés par le Département par ce dispositif.

Dans le cadre de ce rapport, il s'agit d'examiner la 3^{ème} et dernière phase du

programme d'investissement proposé au titre de la convention par le CELRL. Celui-ci a été élaboré avec l'appui d'EDEN 62 et des équipes du Grand Site et porterait sur les opérations suivantes :

- **Platier d'Oye** : adaptation des équipements d'accueil du public aux Escardines et renaturation des milieux aquatiques et suppression d'un bâtiment exposé au submersion marine et renaturation du site à Oye-Plage pour des montants estimés respectivement à 50 000 € TTC et 70 000 € TTC ;
- **Fond de la Forge** : renaturation et désartificialisation (création d'un enclos de pâturage, ouverture du site au public par connexion au réseau de randonnée existant, démontage de l'ancienne piste d'accès au terrain de motocross) pour un montant estimé à 50 000 € TTC ;
- **Baie de Wissant** : travaux de tunage en recul du lit du ruisseau « le Phare » et de plantation de haies bocagères pour un montant estimé à 23 000 € TTC ;
- **Cap Gris Nez** : dépollution et renaturation de prairies sur la Fosse Maroilles à Audinghen (amélioration des qualités paysagères et des perspectives visuelles depuis les cheminements, restauration d'une prairie permanente à vocation agricole) pour un montant estimé à 50 000 € TTC ;
- **Cap d'Alprecht à Le Portel** : renaturation/dépollution et restauration d'un agropastoralisme au Cap d'Alprecht (démolition des bâtiments annexes (extension et appentis) et création d'un enclos de pâturage) pour un montant estimé à 70 000 € TTC ;
- **Mont Saint Frieux** : reconquête paysagère et aménagement des accès (recul des zones de stationnement, accès à la mer) pour un montant estimé à 258 000 € TTC ;
- **Pointe de la Crèche** : requalification paysagère et mise en place d'un pâturage extensif sur le plateau agricole pour un montant estimé à 18 000 € TTC.

Le détail des projets d'aménagement et les coûts, estimés à 589 000 € par le CELRL pour une subvention attendue du Département de 216 000 €, sont repris dans les fiches descriptives jointes en annexe 1.

Compte-tenu des autorisations de programme inscrites au budget départemental, il serait proposé d'affecter la somme de 216 000 € pour cette opération. La mise en œuvre de la subvention départementale s'appliquerait selon les conditions et modalités suivantes :

- L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de trois ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification de la subvention ;
- Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental et sur demande du Conservatoire, le Département pourra verser un acompte de 15 % de la subvention prévisionnelle sur présentation d'une attestation de commencement de travaux.
- le versement du solde interviendra sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - un état récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public,
 - les factures correspondants au projet,
 - le plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération ainsi que les notifications ou rejets d'attribution de subventions sollicitées,
 - le procès-verbal de réception des travaux, le cas échéant.
- la subvention du Département pourra être réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées sur le strict programme défini ci-dessus, si elles s'avéraient inférieures au montant prévisionnel.
- Le CELRL s'engage à respecter la charte sur le volet communication à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Département du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Département, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).

- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

- de valider la liste des travaux proposés par le CELRL dans le cadre de la 3^{ème} phase de son programme d'investissement selon les fiches descriptives et le tableau joints en annexe ;

- d'attribuer, au Conservatoire de l'Espace Littoral des Rivages Lacustres, une subvention d'un montant total de 216 000 €.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-710J16	2041582 & 2324//9071	EDEN Grands équipements ENS	1 716 000,00	366 000,00	216 000,00	150 000,00

La 5^{ème} Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY